



Prime ancienneté pendant chômage partiel

Par Mimie_60

Bonjour,

J'étais en chômage partiel depuis fin mars 2020 et j'ai remarqué sur mes fiches de paies que ma prime d'ancienneté était réduite.

Avant ce chômage, j'avais sur ma paie par ordre:

Salaire base

Prime ancienneté

Et ensuite cp etc...

Depuis le chômage, c'est :

Salaire de base

Heures chômées

Prime ancienneté

Au lieu de recevoir ma prime d'ancienneté qui est de 230 et quelques euros, j'ai maintenant 35? environ.

Quand je compare les fiches de paie de mon conjoint qui travaille ailleurs ainsi que d'autres amis, leur prime d'ancienneté n'a pas bougé.

Est ce légal svp?

Merci d'avance pour votre aide